

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05228

Numéro SIREN : 514 028 463

Nom ou dénomination : 4S NETWORK

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 46387

4S NETWORK

Société par actions simplifiée au capital de 105.698 €

Siège Social : 16, avenue des Chateaupieds

92 500 Rueil-Malmaison

RCS NANTERRE 514 028 463

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 27 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 octobre, à 11h, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Perraudin, Président de 4S Network.

Le président de séance indique que la feuille de présence permet de constater que l'assemblée générale réunissant 100% des droits de vote des associés composant le capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 Juin 2021,
- 2) Cession d'actions de 4S Network détenues par Monsieur Christian Leroux,
- 3) Réduction de capital social par voie de rachat d'actions par la Société sous condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux ;
- 4) Délégation au Président,
- 5) Modifications corrélatives des statuts,
- 6) Pouvoirs pour les formalités légales.

1ère résolution. *Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 Juin 2021,*

Le Président propose d'approuver le procès-verbal.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

X P
/

2ième résolution. Cession d'actions de 4S Network détenues par Monsieur Christian Leroux

L'assemblée des actionnaires valide la cession de **250 actions** détenues par Monsieur Christian Leroux pour **un montant total de 2137,5 €** (deux mille cent trente-sept euros et 50 cents) comme suit:

- Cession de **60 actions** de 4S Network détenues par **Christian Leroux** pour un montant total de **513 €** (cinq cent treize euros) à **Jeanne Perraudin**, née le 17 Septembre 1995 à Suresnes, de nationalité française, demeurant 9 Rue Charles Bémont à Croissy-sur-Seine 78290.
- Cession de **60 actions** de 4S Network détenues par **Christian Leroux** pour un montant total de **513 €** (cinq cent treize euros) à **Basile Perraudin**, née le 16 Novembre 1996 à Suresnes, de nationalité française, demeurant 9 Rue Charles Bémont à Croissy-sur-Seine 78290.
- Cession de **60 actions** de 4S Network détenues par **Christian Leroux** pour un montant total de **513 €** (cinq cent treize euros) à **Louise Perraudin**, née le 1^{er} Décembre 1999 à Suresnes, de nationalité française, demeurant 9 Rue Charles Bémont à Croissy-sur-Seine 78290.
- Cession de **70 actions** de 4S Network détenues par **Christian Leroux** pour un montant total de **598,5 €** (cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros et 50 cents) à **Xavier Perraudin**, née le 31 Janvier 1967 à Rouen, de nationalité française, demeurant 9 Rue Charles Bémont à Croissy-sur-Seine 78290.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3ème résolution. Réduction du capital social de 16.757,00 euros par voie de rachat d'actions par la Société sous condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux.

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition formée par les créanciers sociaux dans le délai de vingt (20) jours à compter de la publication de la présente décision, de réduire le capital social de la Société de 16 757 euros pour le ramener de 105.698,00 euros à 88.941,00 euros, par rachat de 13 000 actions (ci-après les « **Actions** ») d'une valeur nominale de 1,289 € euros chacune, au prix total de 111.150,00 € (cent onze mille cent cinquante euros), soit 8,55 € par action.

La différence entre la valeur nominale des Actions et leur prix de rachat soit 94.393,00 € sera imputée sur le report à nouveau qui était de 571.490,00 € à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2021.

Les associés disposeront d'un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de leur offre de rachat des Actions pour manifester, le cas échéant, leur volonté de céder des actions. L'offre de rachat et la réponse des associés devront être faites par écrit.

XP

Les Actions rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit aux dividendes mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction de capital.

L'Assemblée, connaissance prise :

- des échanges préalables entre les associés

Statuant à l'unanimité des associés conformément aux dispositions de l'article L.223-34 du Code de commerce,

Décide d'approuver le principe d'une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de rachat des Titres détenus par Monsieur Christian Leroux.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

4ème résolution. *Délégation au Président*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de conférer tout pouvoir au président de la Société à l'effet de réaliser et constater la réduction définitive du capital social de la Société et notamment de :

- Procéder à toutes les formalités de publicité légale et de dépôt ;
- Constater le montant exact de la réduction de capital envisagée, le nouveau montant du capital social et en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ;
- En cas d'opposition des créanciers, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- Procéder à toute constatation, communication, actes confirmatifs et formalités nécessaires en vue notamment de la modification des statuts y afférentes ;
- Plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la réalisation de la réduction de capital social de la Société décidée au titre de la première résolution.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

5ème résolution. *Modifications corrélatives des statuts*

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, sous la condition suspensive visée à la première résolution, et sous celle de la constatation par la présidence du rachat et de l'annulation des 13 000 actions, décide de modifier et compléter les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« Article 6 Apports

Depuis sa création, la société bénéficiait d'un capital social initialement fixé à 40 000 € (Quarante mille euros).

L'augmentation de capital du 9 Septembre 2010 lui a conféré un capital en numéraire supplémentaire de 121 125 € (Cent vingt et un mille cent vingt-cinq euros).

XP

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 55 427 € euros par voie de rachat d'actions par la Société. »

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 16 757 € euros par voie de rachat d'actions par la Société. »

Article 7 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 88 941 €uros (Quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-et-un euros).

Il est divisé en 69 000 actions, de même catégorie, de 1,289 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Ce capital social est réparti de la façon suivante :

- M. Xavier Perraudin détient 68 820 actions, soit 99,739%,
- Mme Jeanne Perraudin détient 60 actions, soit 0,087%,
- M. Basile Perraudin détient 60 actions, soit 0,087%,
- Mme Louise Perraudin détient 60 actions, soit 0,087%.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

6ème résolution. Pouvoirs pour les formalités légales

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Voix pour : 82 000

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Monsieur Xavier PERRAUDIN
Président de séance

4S NETWORK
16 Av Des Chateaupieds
92500 Rueil Malmaison
RCS Nanterre: 514 028 463

